



À vos côtés  
pour l'accès  
aux droits

# Rapport d'activité 2025



N°Vert 0800 00 16 00

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



[www.mdph-16.fr](http://www.mdph-16.fr)

## EDITO



L'année 2025 restera une année symbolique pour les Maisons départementales des personnes handicapées. Vingt ans après l'adoption de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, nous avons eu l'occasion de mesurer le chemin parcouru tout en prenant conscience des défis qui demeurent. Cet anniversaire a été célébré en Charente lors d'un temps fort convivial réunissant usagers, familles, partenaires et professionnels, illustrant les valeurs de proximité, d'écoute et de coopération qui fondent l'action de la MDPH.

Au quotidien, c'est une équipe dévouée qui agit pour apporter la réponse la plus adaptée à chaque demande de prise en charge, quelle que soit la situation.

Ce rapport 2025 vous fera prendre conscience, comme les années passées, de l'ampleur du travail effectué, dans un contexte de croissance importante des demandes, sans dégrader la qualité de notre accueil, bien au contraire. Le travail de chaque agent de la MDPH doit être particulièrement salué.

En 2025, la tendance qui se tramait depuis ces dernières années se confirme. On constate à nouveau une augmentation du nombre d'usagères et d'usagers, de l'ordre de **5,22 %** par rapport à 2024. Ce sont au total 37 501 personnes en situation de handicap qui sont accompagnées par la MDPH en Charente (contre 35 640 en 2024) soit 10,58% de la population charentaise.

Après une légère baisse des demandes en 2024, elles ont augmenté de **8,5%** en 2025 avec 28 703 demandes (contre 26 457 en 2024).

L'augmentation des demandes jeunes se poursuit à un rythme soutenu. Elle est de **25,16%** en 2025 (5 924 demandes contre 4 733 en 2024). Depuis 2022, les demandes jeunes ont augmenté de **52,72%**. Cela doit nous questionner, notamment dans la mise en œuvre des politiques publiques en termes de prévention précoce et d'accompagnement. Ce sera un axe à investir fortement afin de comprendre pour mieux agir.

Dans la même tendance, on note une augmentation des demandes de conciliation (+20%) et de recours administratif préalable obligatoire (+15,72%). Cela témoigne de la nécessité de poursuivre nos efforts en matière d'information et de dialogue.

Malgré ces hausses importantes, le délai moyen de traitement a diminué en 2025. Il est de 2,5 mois pour les adultes (contre 3 mois en 2024), et de 2,8 mois pour les jeunes (contre 2,9 mois en 2024).

Dans ce contexte intense, les équipes de la MDPH sont pleinement mobilisées pour répondre aux évolutions constatées, et améliorer l'accueil, preuve d'un plein investissement des agents et de l'organisation millimétrée de notre structure.

Je vous souhaite une bonne lecture.

### Hélène GINGAST

Conseillère départementale Angoulême 1

Présidente de la MDPH de la Charente

1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Conseil départemental,  
chargée de la politique de l'autonomie

# Sommaire

## I - Données générales

- 1 - Plus de 37 000 personnes en situation de handicap en Charente *p.4*
- 2 - Toujours plus d'usagers accueillis *p.4*
- 3 - Une augmentation du nombre de demandes *p.5*
- 4 - Un délai de traitement inférieur au délai légal *p.6*
- 5 - La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) *p.7*
- 6 - Demandes de recours administratif en hausse *p.8*

## II - Focus

- 1 - La Prestation de compensation du handicap (PCH) *p.9*
- 2 - Le parcours de scolarisation *p.10*

## III - Actualités 2025

- 1 - 20 ans d'engagement au service du handicap *p.11*
- 2 - Aller vers les usagers *p.12*
- 3 - Le Pôle ressources handicap : facilitateur d'inclusion *p.14*

## IV - Moyens humains

- 1 - Moyens humains *p.15*



# I - DONNÉES GÉNÉRALES

## 1 - Plus de 37 000 personnes en situation de handicap en Charente

En 2025, la MDPH recense **37 501 personnes en situation de handicap**, dont 3 880 enfants, pour **95 242 droits ouverts**, soit 2,5 droits en moyenne par personne. Elles représentent **plus de 10 %** de la population charentaise.

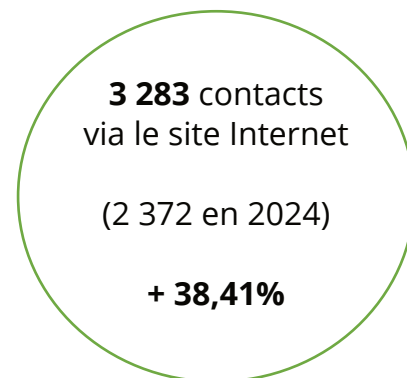
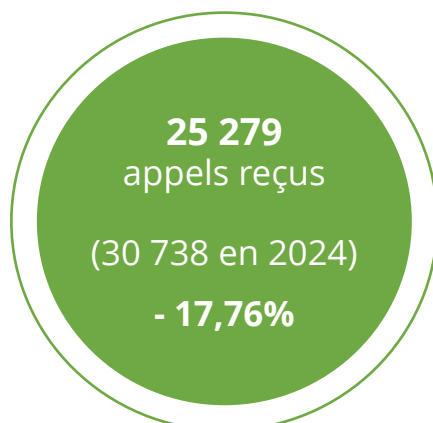


## 2 - Toujours plus d'usagers accueillis

Les usagers sont accueillis à la MDPH du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, **sans rendez-vous**. Sur ces mêmes horaires, les usagers peuvent contacter la MDPH au numéro vert 0800 00 16 00 (appel gratuit).

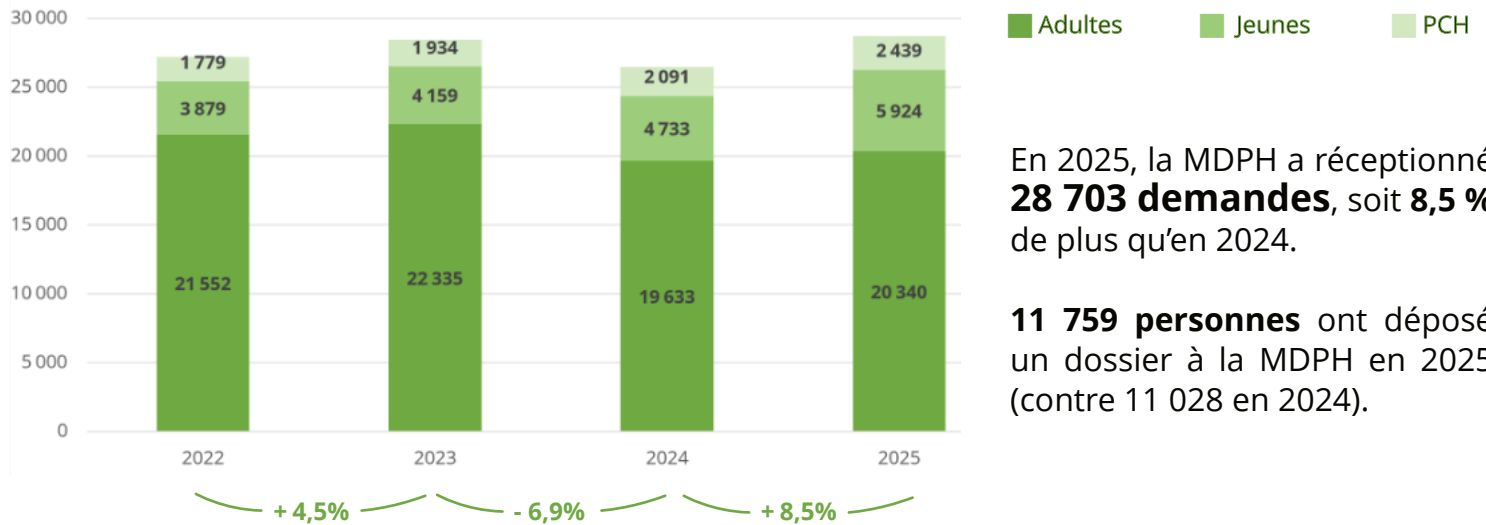
L'accueil physique et téléphonique est assuré par 1 agent d'accueil et 14 instructeurs (répartition par demi-journée). Leurs missions :

- remettre les dossiers de demande MDPH et expliquer comment les remplir,
- réceptionner les dossiers et vérifier leur complétude,
- apporter des informations sur les demandes en cours et les droits ouverts,
- informer sur toutes les prestations de la MDPH.



### 3 - Une augmentation du nombre de demandes

#### L'évolution des demandes



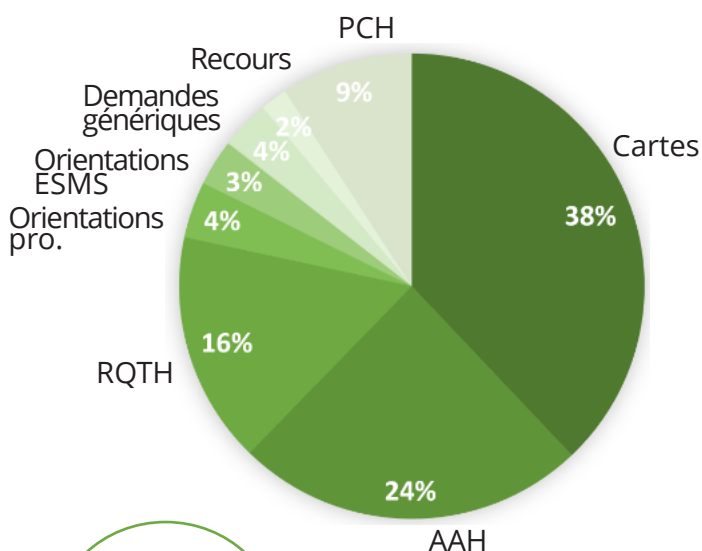
En 2025, la MDPH a réceptionné **28 703 demandes**, soit **8,5 %** de plus qu'en 2024.

**11 759 personnes** ont déposé un dossier à la MDPH en 2025 (contre 11 028 en 2024).

#### MDPH en ligne

Depuis le 15 octobre 2024, les demandes auprès de la MDPH de la Charente peuvent se faire en ligne sur [www.mdphenligne.cnsa.fr](http://www.mdphenligne.cnsa.fr)  
En 2025, la MDPH a réceptionné **1 219** demandes en ligne.

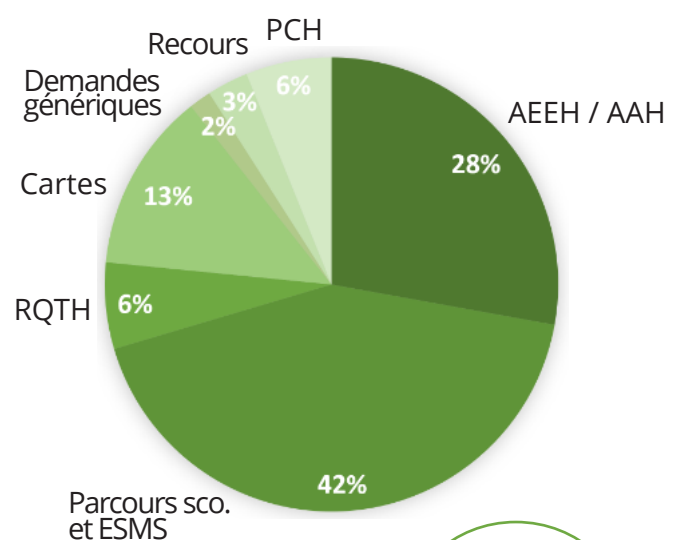
#### Répartition des demandes adultes



**16 041 accords**

6 820 rejets

#### Répartition des demandes jeunes

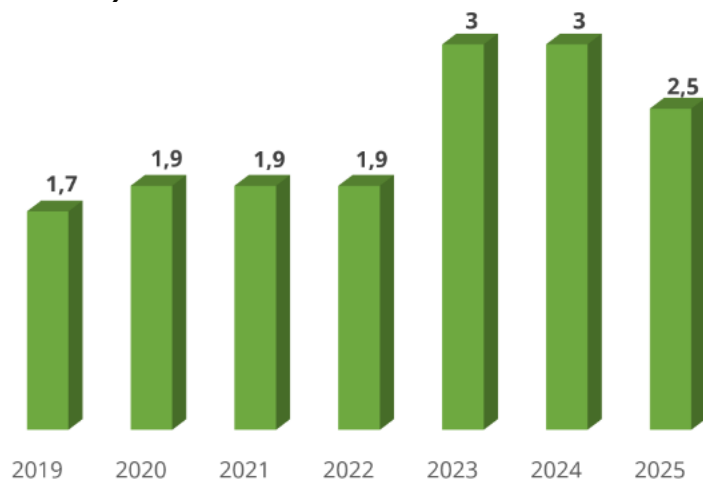


**5 403 accords**

1 886 rejets

## 4 - Un délai de traitement inférieur au délai légal

### Délai de traitement moyen des dossiers adultes\* (en mois)

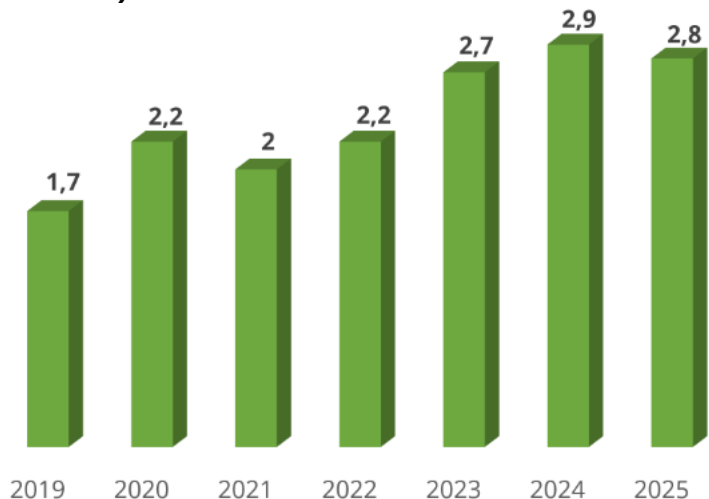


Un dossier déposé à la MDPH suit un parcours en trois étapes :

- instruction administrative,
- évaluation par l'équipe pluridisciplinaire,
- décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Le délai légal pour rendre une décision est de 4 mois à compter de la date à laquelle la MDPH accuse réception du dossier.

### Délai de traitement moyen des dossiers jeunes\* (en mois)



En 2025, le délai moyen de traitement des dossiers adultes est de **2,5 mois** en Charente, soit 0,5 mois de moins qu'en 2024. Concernant les dossiers jeunes, le délai moyen de traitement est de **2,8 mois**, soit 0,1 mois de moins qu'en 2024.

\*Délai entre la date de recevabilité du dossier et la décision.

### Rencontre avec les usagers

En 2025, les professionnels de la MDPH ont reçu **481 personnes** dans le cadre du processus d'évaluation des situations (hors évaluations PCH) :

- 6 consultations médicales,
- 325 consultations psychologiques,
- 140 rencontres avec l'équipe pluridisciplinaire insertion professionnelle,
- 10 entretiens professionnels.

## 5 - La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Instance statuant sur les demandes formulées par les personnes en situation de handicap, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits des personnes en situation de handicap, sur la base des propositions de l'équipe pluridisciplinaire.

La CDAPH est composée de représentants de l'État, du Conseil départemental, de l'Éducation nationale, de professionnels du médical et du médico-social, des représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles, des organisations syndicales et du personnel de la MDPH. Cette commission est organisée en deux sections : une pour les jeunes et une pour les adultes. Elle se réunit une fois par mois (sauf en août).

En 2025, la CDAPH a pris **30 150 décisions**, 0,9% de moins qu'en 2024 :

- 21 444 accords (- 6,7% par rapport à 2024),
- 8 706 rejets (+ 17,1% par rapport à 2024).

Lorsqu'une personne souhaite échanger ou donner des informations sur sa situation, elle peut demander à être reçue physiquement par les membres de la CDAPH.



## 4 - Demandes de recours administratif en hausse

Lorsqu'une personne ne comprend pas la décision prise par la CDAPH, elle peut faire une **demande de conciliation** dans un délai de 2 mois après réception de la décision. La conciliation permet d'échanger avec une personne indépendante et bénévole pour avoir plus d'explication sur la décision. Le conciliateur rend un avis facultatif, il ne modifiera pas la décision.



Si une personne n'est pas d'accord avec la décision prise par la CDAPH, elle peut faire un **recours administratif préalable obligatoire** (RAPO) dans un délai de 2 mois après réception de la décision. Le recours entraîne une réévaluation de la situation et une nouvelle décision de la CDAPH.

**En 2025, la CDAPH a pris des décisions sur 587 RAPO, dont 216 maintien de la décision précédente.**

Si l'usager n'est toujours pas d'accord avec la décision de la CDAPH après le recours administratif, il est possible de faire un **recours contentieux auprès du tribunal** (il faut obligatoirement avoir fait un RAPO avant un recours contentieux).

**4 décisions de justice ont été prises en 2025, dont 1 décision en faveur de la MDPH.**





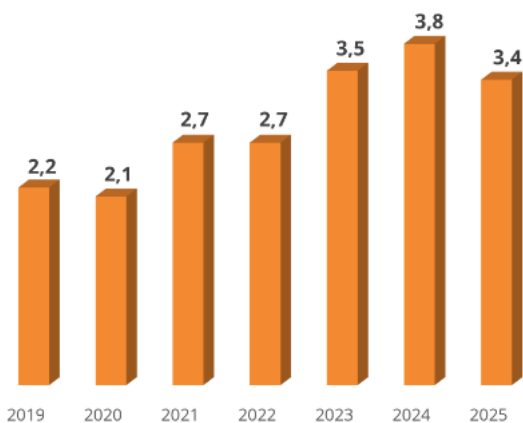
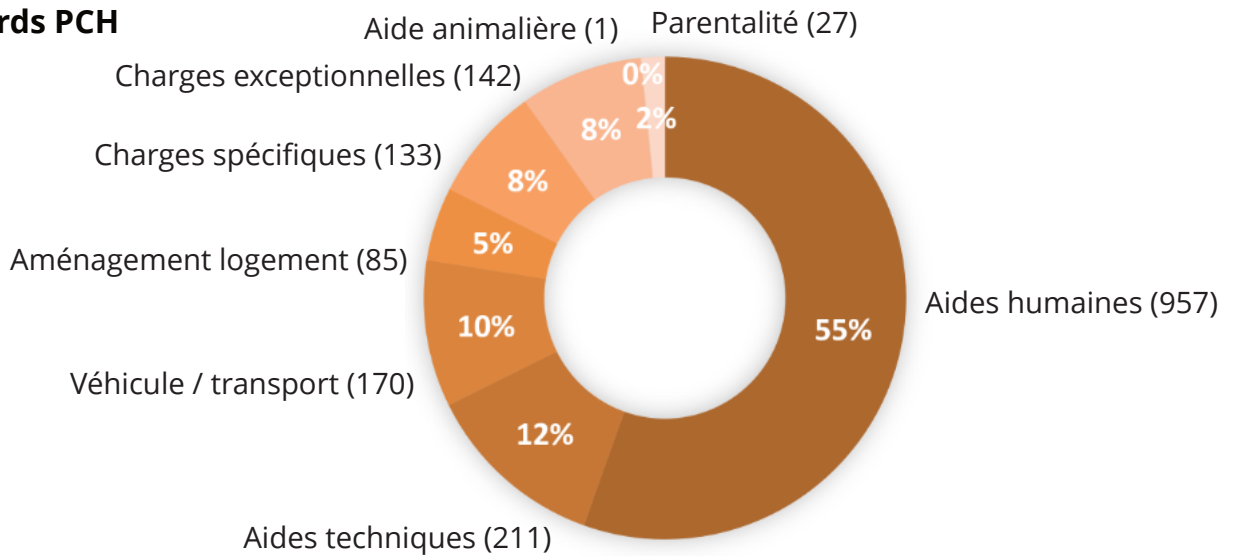
## II - FOCUS

### 1 - La Prestation de compensation du handicap (PCH)

En 2025, la MDPH a réceptionné **2 439 demandes de prestation de compensation du handicap**, ce qui représente 8,50% des demandes. La CDAPH a donné **1 726 accords** dans le cadre de la PCH (1 558 accords en 2024, soit une augmentation de 10,78%). Une demande PCH peut obtenir plusieurs accords : par exemple une personne peut obtenir une aide humaine ainsi qu'une aide pour des charges spécifiques. 1 498 demandes de PCH ont été rejetées (1 147 rejets en 2024, soit une augmentation de 30%).



#### Répartition des accords PCH



#### Délais moyen de traitement des demandes PCH (en mois)

En 2025, le délai moyen de traitement des dossiers PCH est de **3,4 mois**, soit 0,4 mois de moins qu'en 2024. Pour chaque demande, les évaluatrices PCH rencontrent ou contactent les usagers (ou les représentants légaux).

## 2 - Le parcours de scolarisation

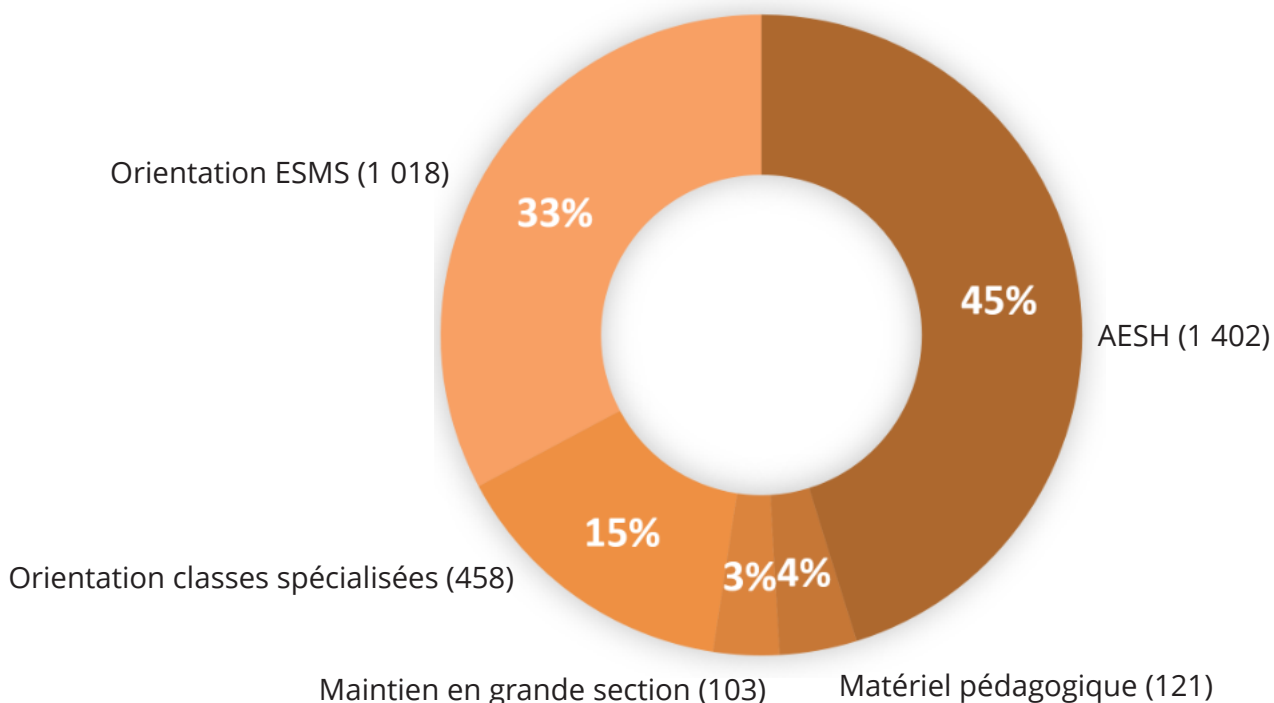
Le parcours de scolarisation représente **42%** des demandes jeunes. Ces demandes regroupent :

- les accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH),
- le matériel pédagogique adapté,
- le maintien en grande section de maternelle,
- l'orientation en classes spécialisées (Ulis, Segpa, Erea)
- l'orientation en établissement ou service médico-social (IME, Itep, UEMA, EEAP, IES, IEM, Sessad).



La CDAPH a donné **3 102 accords** dans le cadre du parcours de scolarisation. Une demande de parcours de scolarisation peut obtenir plusieurs accords. Par exemple, un enfant peut être accompagné par un AESH et bénéficier également de matériel pédagogique adapté. Autre exemple, un enfant avec une orientation Ulis peut également avoir un accord pour un AESH faute de place en Ulis. 360 demandes de parcours de scolarisation ont été rejetées.

### Répartition des accords de parcours de scolarisation





## III - ACTUALITÉS 2025

### 1 - 20 ans d'engagement au service du handicap

Pour célébrer les 20 ans de la loi handicap et de la création des Maisons départementales des personnes handicapées, la MDPH de la Charente a organisé un après-midi exceptionnel, le 18 juin 2025, placé sous le signe de la convivialité, de la découverte et de l'inclusion. Cet événement populaire fut l'occasion de mettre en lumière les talents et les réalisations des personnes en situation de handicap. Établissements et services médico-sociaux (ESMS), Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), et associations d'usagers ont exposé leurs œuvres artistiques, créations artisanales, et projets collaboratifs (20 stands).



Parmi les temps forts de l'après-midi :

- **des ateliers parasportifs** accessibles à tous pour sensibiliser à la pratique du sport adapté ;
- **une conférence sur les aidants familiaux**, par la Maison de Léa, pour échanger sur leur rôle fondamental et les dispositifs de soutien disponibles ;
- **un concert d'alto** proposé par les élèves de l'École départementale de musique, pour une parenthèse musicale et intergénérationnelle.



L'évènement s'est clôturé autour d'un verre de l'amitié, pour un moment de partage et de convivialité entre tous les participants.

Visant à renforcer les liens entre les usagers, les professionnels, les familles et le grand public, cette célébration a rassemblé **plus de 200 visiteurs**.

Des jeunes de l'IME de Ma Campagne ont couvert l'évènement et réalisé une vidéo permettant de plonger au cœur de cette fête pleine d'émotions et de partage (vidéo disponible sur [www.mdp-16.fr](http://www.mdp-16.fr)).



## 2 - Aller vers les usagers

### Café Andy

Depuis juin 2022, la MDPH organise des « Cafés Andy ». Ces rencontres s'adressent à toute personne en situation de handicap ou son aidant. Conviviaux et ancrés dans la vie locale, ils se déroulent dans des cafés, restaurants ou tiers-lieux. La présidente et des professionnels de la MDPH, ainsi que des partenaires tels que l'Education nationale et des associations, discutent du quotidien et des problématiques autour d'un verre sans alcool. Pour faciliter l'accès à l'information des personnes sourdes ou malentendantes, une interprète en langue des signes est présente lors de chaque Café Andy.

En 2025, la MDPH a organisé **10 Cafés Andy** à Ruelle/Touvre, Barbezieux, Ruffec, Soyaux, La Rochefoucauld, Cognac, Angoulême, Confolens, Rouillac et Jarnac.

Au total **189 personnes** ont participé à ces Cafés Andy.



*Café Andy du 18/02/2025 à « L'Alchimiste »  
à Barbezieux*



*Café Andy du 20/05/2025 à « Maison Balthazard »  
à La Rochefoucauld*

## Portes ouvertes

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la MDPH a renouvelé sa journée portes ouvertes le 9 octobre 2025, dans le cadre des Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM).

Au programme :

- projection du film sur les 20 ans de la MDPH,
- témoignage d'un usager sur son handicap psychique,
- visites guidées de la MDPH,
- 2 expositions : planches BD « Les âmes fendues » et poèmes et dessins d'une usagère,
- stands d'associations : Unafam, Argos, Samsah Ardevie, Samsah Charente Limousine, Groupes d'entraide mutuelle (GEM).

**66 personnes** ont participé à ces portes ouvertes, dont 22 professionnels.

Il y a eu 3 **visites guidées** par groupe de 10 personnes. **40 personnes** étaient présentes pour écouter le témoignage émouvant d'un usager sur son parcours de vie.



## Salons et forums

En 2025 la MDPH a participé à 5 salons et forums :

- Forum lors de la semaine du handicap à Soyaux (08/04/2025),
- Journée européenne des droits des patients au centre hospitalier Camille Claudel (11/06/2025),
- Forum « Parlons Autisme » à Angoulême (17/09/2025),
- Forum « Bien vivre et bien vieillir » à Ruelle/Touvre (25/09/2025),
- Portes ouvertes France services à Terres-de-Haute-Charente (15/10/2025)



Forum « Parlons Autisme » à Angoulême



Forum « Bien vivre et bien vieillir » à Ruelle/Touvre

### 3 - Le Pôle ressources handicap : facilitateur d'inclusion

Le **Pôle ressources handicap** (PRH) est en place en Charente depuis le 1<sup>er</sup> février 2023. François Quignon, coordonnateur, accompagne les familles et les professionnels pour faciliter l'accès des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap, de la naissance à la majorité, dans les accueils individuels et collectifs, hors champ scolaire. Ses missions :

95  
enfants  
accompagnés

- permettre aux enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap de jouer et grandir comme les autres,
- faciliter l'inclusion au sein des structures d'accueil,
- sensibiliser et accompagner les professionnels.

#### Grandir comme les autres



CHARENTE  
LE DÉPARTEMENT



Les accompagnements du PRH sont portés par la MDPH de la Charente. Ils sont gratuits grâce au financement des partenaires : la Caisse d'allocations familiales de la Charente, le Département de la Charente et la Mutualité sociale agricole des Charentes.

Depuis 2023, le Pôle ressources handicap a accompagné **95 enfants**.

En 2025, en parallèle de nombreuses interventions de sensibilisation et de formations auprès de professionnels et partenaires (assistantes maternelles, agents communaux, centres de loisirs, élus, clubs sportifs...), le PRH de la Charente a participé aux actions suivantes en faveur des familles et enfants :

- 4 forums à destination des familles organisés par Grand Cognac, Angoulême et Val de Charente,
- 1 journée de sensibilisation auprès des collégiens de La Rochefoucauld,
- animation d'un temps à destination des familles à la médiathèque l'Alpha à Angoulême pour l'accompagnement hors temps scolaire pour des enfants porteur de handicap,
- 1 conférence dans le cadre de la quinzaine du handicap pour la ville de Soyaux,
- café des parents à l'IME Fraineau à Cognac,
- équipes de suivis de scolarité et de préscolarisation (avant ou après la classe).



## IV - MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2025, la MDPH compte 41 agents (dont 2 contrats de remplacement), dont :

- **21** personnes contractuelles recrutées par le GIP,
- **20** personnes mise à disposition (17 par le Département, 2 par l'Éducation nationale et 1 par la DDETESPP).

**39**  
agents

L'année 2025 a été marquée par une mobilité interne : une infirmière est passée du pôle évaluation au pôle médical (dans le cadre d'un remplacement).



15 boulevard Jean Moulin  
16000 ANGOULÊME